
Grève des membres du SFPQ dans la fonction publique – Règles à suivre pour le personnel professionnel de certains ministères et organismes

Description

Dernière Heure | Fonction publique – Volume 4 no 76 – 8 juin 2022

Quelque 26 000 membres du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) débraieront pour une semaine complète à compter du lundi 13 juin. Sans contrat de travail depuis le 1er avril 2020, ils sont à l'emploi de nombreux ministères et organismes. Voici quelques consignes à suivre pour le personnel professionnel à l'emploi de ces ministères et organismes.

Dans ce contexte de grève des membres du SFPQ, certains gestionnaires pourraient vous demander d'exécuter des tâches généralement accomplies par vos collègues qui effectuent des tâches à titre d'employés de bureau et de techniciens. Vous ne pouvez pas refuser. Toutefois, prenez en note la demande, le nom du gestionnaire, la tâche à effectuer et transmettez-nous ces informations à accueil.rt@spgq.qc.ca, en prenant soin de mentionner « Grève des membres du SFPQ » en objet de votre courriel. Nous pourrions par la suite prendre les moyens adéquats et soutenir nos collègues du SFPQ, car la solidarité syndicale est importante.

Vous ne devriez pas éprouver de difficulté à accéder aux locaux de l'employeur. Si des piquets de grève bloquent l'entrée de votre lieu de travail, vous devez attendre que l'employeur assure votre sécurité pour entrer.

Merci de votre collaboration et de votre solidarité syndicale.

Isabela Ene

Quatrième vice-présidente

Categorie

1. Bulletins Dernière Heure

date créée

08 Juin 2022